

Hans Krebs

Kommunikation und Publikumsforschung

Le tabagisme passif dans la population suisse 2010

Résumé du rapport sur le tabagisme passif 2011

Monitorage sur le tabac – Enguête suisse sur le tabagisme

Financé par le fonds de prévention du tabagisme

Août 2011

Theda Radtke Roger Keller Hans Krebs Rainer Hornung

A propos de l'enquête

Le présent résumé fournit des renseignements sur l'exposition de la population suisse au tabagisme passif et sur la gêne ressentie dans différents lieux. L'enquête porte également sur l'accueil réservé aux réglementations en matière de tabagisme sur le lieu de travail et à l'interdiction de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars, ainsi que sur la modification des comportements en matière de tabagisme. Il évalue enfin l'état des connaissances concernant la nocivité du tabagisme passif. A ce jour, sept enquêtes ont été réalisées, sur le thème du tabagisme passif en 2001/02, 2004, 2006, 2008, 2009 et 2010.

Vous trouverez ci-après les résultats de l'enquête réalisée entre octobre 2010 et janvier 2011 auprès de 2 637 personnes âgées de 14 à 65 ans; certains de ces résultats sont comparés aux valeurs cumulées des années précédentes. L'étude proprement dite est une enquête téléphonique menée auprès d'un échantillon représentatif de la Suisse et décrite de manière plus détaillée à la fin du présent résumé.

Les principaux résultats 2010 en bref:

- L'exposition au tabagisme passif a reculé en différents endroits (dans les établissements de restauration, p. ex.). Au total, 10% des 14-65 ans étaient exposés à la fumée de tabac d'autrui pendant au moins sept heures par semaine.
- Par rapport à 2009, un recul marqué du tabagisme passif dans les établissements de restauration s'observe en 2010. Une diminution a également été enregistrée dans la sphère privée (à la maison, dans la famille et chez les amis).
- L'exposition la plus élevée a lieu dans les discothèques et autres lieux de divertissement ainsi que dans la famille et chez les amis.
- Les adolescents et les jeunes adultes sont davantage concernés que les personnes plus âgées, notamment dans les discothèques et les lieux de divertissement.
- 79% des 14-65 ans sont favorables à l'interdiction de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars, et ce même depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif.
- En 2010, 58% de la population active (apprentis compris) indiquent que le tabagisme a été interdit sur leur lieu de travail. 20% d'entre eux sont toutefois encore exposés au tabagisme passif au travail.
- ≥ 20% des employés ne pensent pas qu'il existe une disposition légale visant à protéger les non-fumeurs sur leur lieu de travail et 12% ne savent pas ou n`ont pas répondu a la question.
- La majorité des fumeurs n'a aucune peine à s'abstenir de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars, ou au travail.
- Une large majorité de la population suisse âgée de 14 à 65 ans est consciente de la nocivité du tabagisme passif.

Lieux d'exposition au tabagisme passif et gêne ressentie vis-à-vis de la fumée du tabac

Comme par le passé, la population suisse âgée de 14 à 65 ans a été exposée au tabagisme passif en nombreux endroits en 2010. L'exposition a toutefois diminué par rapport à l'année précédente, et ce à tous les endroits visés par l'enquête relative au monitorage du tabac. En 2010, l'exposition la plus importante a été enregistrée dans les discothèques et les autres lieux de divertissement (seuls les 14-34 ans ont été interrogés) ainsi que chez des amis, des connaissances et des parents, et non plus, comme par le passé, dans les restaurants, les cafés et les bars. Cette évolution liée due à la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, entrée en vigueur en mai 2010. C'est encore et toujours à la maison (hors balcon et jardin) et dans sa voiture que la population suisse inhale le moins de fumée de tabac.

Durée hebdomadaire de l'exposition au tabagisme passif (différents lieux)

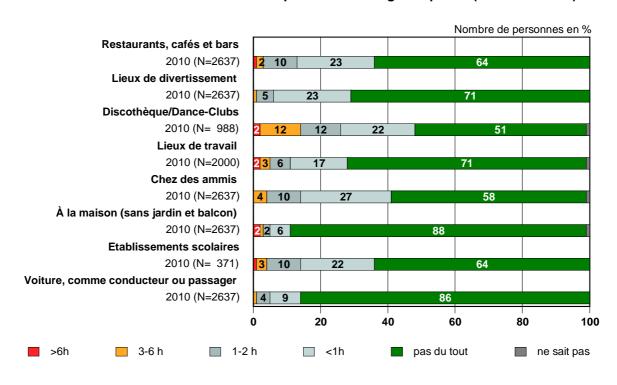


Figure 1: Exposition hebdomadaire globale au tabagisme passif dans différents lieux

Si l'on considère la gêne ressentie par rapport à la fumée de tabac d'autrui par la population suisse âgée de 14 à 65 ans, c'est dans les restaurants, les cafés et les bars qu'elle est la plus importante. Viennent ensuite les lieux de divertissement/les discothèques et la voiture. On peut expliquer ce ressenti par le fait que l'exposition y est très concentrée, d'une part, et que l'on ne peut s'y soustraire à la fumée de tabac, d'autre part.

10% des 14-65 ans est exposée involontairement au moins une heure par jour au tabagisme passif

En 2010, 10% de la population âgée de 14 à 65 ans a inhalé la fumée de tabac d'autrui pendant au moins sept heures par semaine, c'est-à-dire en moyenne pendant une heure par jour (cf. figure 2). Malgré les limites de la comparaison avec les années précédentes, les résultats font état d'un recul constant de l'exposition au tabagisme passif depuis 2002. Ce recul est enregistré dans les trois régions linguistiques de la Suisse, dans toutes les catégories d'âge et chez les deux sexes. Les plus longues durées d'exposition concernent principalement les 20-24 ans, car c'est la classe d'âge qui sort le plus mais également celle où la proportion de fumeurs est la plus élevée. A noter que l'exposition au tabagisme passif diminue avec l'âge et que les femmes sont légèrement moins touchées que les hommes.

Exposition hebdomadaire au tabagisme passif, cumulée sur tous les lieux

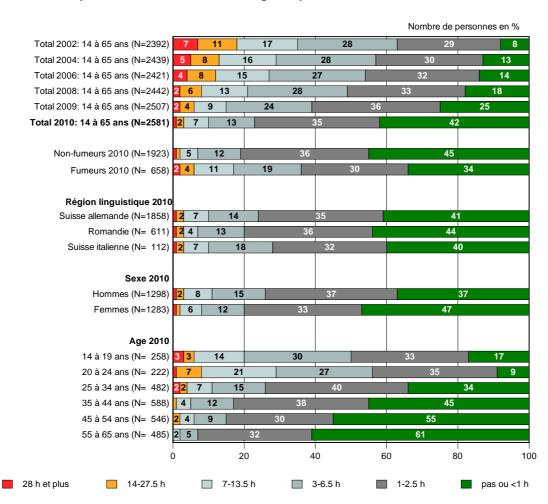


Figure 2: Exposition hebdomadaire globale au tabagisme passif, selon le statut (fumeur ou non), la région linguistique, le sexe et l'âge¹

_

¹ Par souci d'exhaustivité, les résultats présentent le total de toutes les années précédentes. Il convient toutefois de mentionner que la comparaison avec les années précédentes est très limitée, les résultats relatifs à l'exposition hebdomadaire au tabagisme passif en 2009 et 2010 ne se fondant pas sur les mêmes données que les années précédentes. Ainsi, lors de la première enquête (2001), il n'a pas été possible d'étudier précisément l'exposition chez les amis. Quant à l'exposition dans les transports publics, elle n'est plus recensée depuis 2006 et l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les transports publics. Il n'est cependant pas exclu qu'il reste des personnes exposées dans ces transports. Enfin, la première question séparée portant sur l'exposition dans les discothèques date seulement de 2008.

Une exposition moindre dans les restaurants, les cafés et les bars

L'exposition à la fumée de tabac d'autrui dans les restaurants, les cafés et les bars a nettement diminué en 2010. Ainsi, en 2010 64% des 14-65 ans n'étaient pas exposés au tabagisme passif. La figure 3 montre également que seuls 3% d'entre eux ont été exposés à la fumée de tabac d'autrui trois heures ou plus par semaine.

Nombre de personnes en % Total 2001/02: 14 à 65 ans (N=5006) 22 30 12 27 Total 2004: 14 à 65 ans (N=2511) 31 26 14 21 Total 2006: 14 à 65 ans (N=2520) 21 31 26 14 Total 2008: 14 à 65 ans (N=2503) 17 32 26 Total 2009: 14 à 65 ans (N=2560) 23 26 37 Total 2010: 14 à 65 ans (N=2637) 10 23 40 20 60 80 100 3-6 h 1-2 h <1 h</p> pas du tout >6 h ne sait pas

Durée de l'exposition au tabagisme passif dans les restaurants, les cafés et les bars

Figure 3: Exposition au tabagisme passif dans les restaurants, les cafés et les bars au total

Ce recul est notamment dû à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif. Le fait que certaines personnes restent exposées dans les établissements de restauration malgré cette interdiction peut s'expliquer par l'autorisation de fumoirs dans certains cantons, des dérogations spéciales, le non-respect de la législation et le tabagisme passif à l'extérieur de ces établissements, que les personnes ayant répondu à l'enquête ont pu considérer comme faisant partie de l'établissement proprement dit.

74% des clients s'estiment incommodés par la fumée du tabac d'autrui. 43% d'entre eux s'estiment même assez fortement, voire très fortement dérangés par le tabagisme passif auquel ils sont exposés.

Si l'exposition dans les restaurants, les cafés et les bars, qui est maximale chez les 20-24 ans, diminue avec l'âge, la gêne des personnes concernées reste, elle, dans les mêmes proportions.

L'interdiction de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars

Fréquentation des établissements de restauration

En 2010, 49% de la population âgée de 14 à 65 ans s'est rendue quotidiennement ou plusieurs fois par semaine dans un restaurant, un café ou un bar. Ce chiffre est resté stable par rapport aux années précédentes.

La population suisse est favorable à l'interdiction de fumer dans les établissements de restauration

79% des 14-65 ans reste, même maintenant que la loi fédérale est entrée en vigueur, favorable à l'interdiction de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars. Chez les fumeurs quotidiens, ce chiffre est de 56%, et chez les fumeurs occasionnels, il s'élève à 73%. Globalement, la population des cantons latins y est plus favorable (93% en Suisse italienne et 85% en Suisse romande) que celle de Suisse alémanique (76%). Malgré ces différences, l'interdiction est perçue de manière très positive dans toute la Suisse.

Souhaits concernant la réglementation relative à l'interdiction de fumer

En 2010, les participants à l'enquête ont également pu indiquer quelle réglementation ils préfèreraient par rapport à l'interdiction du tabagisme dans les restaurants, les cafés et les bars. 19% sont favorables à une interdiction totale sans zones réservées aux fumeurs (fumoirs), 28% sont pour des fumoirs, mais sans service, et 51% privilégieraient une interdiction avec des fumoirs où les clients sont servis. A noter que c'est en Suisse italienne que la population est la plus favorable à une interdiction totale de fumer, avec 30%; en Suisse alémanique, seuls 18% sont pour.

Forte exposition au tabagisme passif dans les lieux de divertissement, et pour les jeunes, dans les discothèques

En 2010, 29% de la population âgée de 14 à 65 ans a été exposée à la fumée de tabac d'autrui dans les lieux de divertissement, tels les foyers des théâtres et des cinémas. Ce chiffre a reculé par rapport à 2009, ce qui peut s'expliquer par la loi fédérale en vigueur depuis mai 2010. 48% des non-fumeurs et même 13% des fumeurs sont fortement incommodés par ce tabagisme passif. Seules 26% des personnes interrogées ne s'estiment absolument pas dérangées par la fumée des autres.

Pour ce qui concerne l'exposition dans les discothèques, 48% des 14-34 ans indiquent être concernés. Si ce chiffre a donc diminué par rapport à l'année précédente (53%), il n'en reste pas moins que ces lieux de divertissement sont les endroits où l'exposition au tabagisme passif a été la plus élevée en 2010. Parmi les personnes exposées, 38% se sentent fortement ou assez fortement incommodés.

Diminution de l'exposition sur le lieu de travail en 2010

La proportion de la population active exposée au tabagisme passif sur son lieu de travail (pauses comprises) a baissé de 54% (2001/02) à 28% (cf. figure 4). Quant à la part des personnes concernées se sentant dérangées par la fumée de tabac d'autrui, elle n'a cessé de reculer depuis 2001/02, mais s'élève toujours à 49%.

Ce sont les jeunes actifs de moins de 25 ans (apprentis compris) qui sont exposés le plus longtemps au tabagisme passif sur le lieu de travail.

Nombre de personnes en % Total 2001/02: 14 à 65 ans (N=3749) 45 17 17 Total 2004: 14 à 65 ans (N=1878) 15 52 Total 2006: 14 à 65 ans (N=1856) 11 17 Total 2008: 14 à 65 ans (N=1919) 5 12 15 64 Total 2009: 14 à 65 ans (N=1917) 10 67 16 Total 2010: 14 à 65 ans (N=2000) 17 71 40 0 20 60 80 100 >6 h 3-6 h 1-2 h <1 h pas du tout

Exposition hebdomadaire au tabagisme passif sur le lieu de travail, pauses comprises

Figure 4: Exposition hebdomadaire au tabagisme passif sur le lieu de travail, pauses comprises

Réglementations en matière de tabagisme au travail

Entre 2001/02 et 2010, la proportion de la population active travaillant dans une entreprise ayant instauré une interdiction totale de fumer ou une interdiction de fumer à l'exception de certaines zones réservées aux fumeurs a nettement augmenté dans toute la Suisse, de 58% (2001/02) à 85% (2010), toutes régions linguistiques confondues. Pourtant, 20% des actifs travaillant dans une entreprise appliquant une interdiction totale de fumer sont exposés au tabagisme passif.

Seule 7% de la population active est encore employée dans une entreprise où il est généralement permis de fumer, éventuellement avec de faibles restrictions (espaces nonfumeurs). Quant à l'absence de réglementation relative au tabagisme, elle concerne 8% des actifs. Il convient toutefois de mentionner que ce chiffre comprend également les indépendants, c'est-à-dire les personnes qui travaillent chez elles ou dans des sociétés unipersonnelles, et qui n'ont donc pas de réglementation en la matière.

ne sait pas

Réglementations en matière de tabagisme au travail (personnes actives et apprentis)

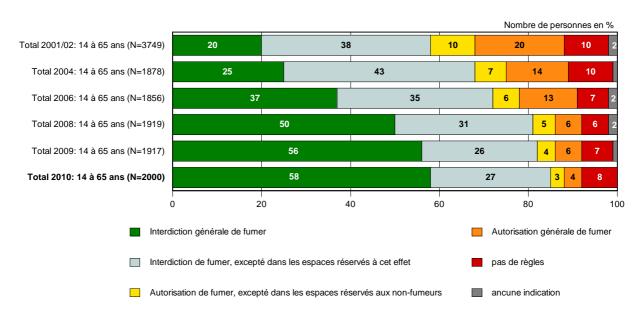


Figure 5: Réglementations en matière de tabagisme au travail

Acceptation des interdictions de fumer sur le lieu de travail

L'enquête 2010 a également évalué l'acceptation d'une interdiction générale de fumer sur le lieu de travail, c'est-à-dire sur le fait qu'il soit interdit de fumer dans tous les espaces intérieurs à l'exception de certaines zones réservées aux fumeurs. 91% des actifs, et même 85% des actifs fumeurs, sont favorables à une telle interdiction au travail. L'acceptation des interdictions de fumer sur le lieu de travail est donc restée stable par rapport à 2009 (91%). L'enquête 2010 comprenait également une question relative à une interdiction absolue de fumer, c'est-à-dire sans la mise en place d'espaces pour les fumeurs. En 2010, 40% des sondés ont indiqué y être plutôt favorables (19%), voire très favorables (21%). Logiquement, une telle interdiction est accueillie plus favorablement par les non-fumeurs (43%) que par les fumeurs (30%). Si l'on compare les résultats relatifs à l'interdiction générale de fumer (avec espaces fumeurs) et ceux concernant une interdiction absolue, l'accueil réservé à cette dernière est nettement moins positif, auprès des fumeurs comme des non-fumeurs.

Connaissance des dispositions légales concernant l'interdiction de fumer sur le lieu de travail

Par comparaison avec les années précédentes (2009: 62%), 68% de la population active répond par l'affirmative si on lui demande s'il existe actuellement des dispositions légales contraignant l'employeur à protéger ses employés non-fumeurs du tabagisme passif. Au cours des dernières années, le nombre de personnes connaissant cette législation a donc augmenté.

L'exposition au tabagisme passif dans la sphère privée, chez des amis, des connaissances et des parents, a diminué, mais reste élevée par comparaison avec d'autres endroits

En 2010, l'exposition au tabagisme passif de la population âgée de 14 à 65 ans dans la sphère privée (à la maison) a diminué à 11% (en 2002, la proportion était de 21%; à noter ici qu'un grand nombre de personnes interrogées indiquent ne fumer que sur le balcon ou dans le jardin, ou lorsqu'elles sont seules à la maison).

64% des fumeurs indiquent ne jamais fumer dans leur appartement. 51 % affirment en outre fumer quotidiennement à la maison mais dehors.

Toujours en 2010, 31% des non-fumeurs âgés de 14 à 65 ans vivant avec un ou plusieurs fumeurs étaient exposés au tabagisme passif. Les résultats montrent que les fumeurs fument plus rarement chez eux s'ils vivent avec des non-fumeurs. On peut imaginer que fumeurs et non-fumeurs vivant dans le même foyer conviennent que le fumeur fume principalement dehors.

L'exposition au tabagisme passif est notablement plus élevée au domicile des amis, des connaissances ou des parents: 41% sont exposés à la fumée de tabac d'autrui, 14% faisant état d'une exposition hebdomadaire supérieure ou égale à une heure (en 2002², ce premier taux était de 57%). 24% des non-fumeurs exposés en visite se disent plutôt, voire très incommodés par le tabagisme passif, un chiffre légèrement moins élevé qu'en 2009.

Au total, 86% des non-fumeurs et 63% des fumeurs expliquent qu'aucun tiers ne fume dans leur appartement.

Modification des habitudes suite à l'application des interdictions de fumer

Une grande partie des fumeurs (77%) affirme ne pas avoir réduit sa consommation de tabac depuis la multiplication des interdictions de fumer. La proportion de personnes fumant moins du fait de la nouvelle législation est donc quand même de 23%. Cette proportion est maximale chez les 25-34 ans, où 31% a réduit sa consommation de tabac du fait de la nouvelle réglementation. A noter par ailleurs que la moitié des fumeurs (51%) précisent ne pas fumer davantage à l'extérieur (dans la rue, à l'arrêt de bus ou à la gare) du fait des interdictions de fumer.

Pas de difficultés à renoncer au tabac

La plupart des fumeurs, à savoir 86%, n'a aucune peine à respecter l'interdiction de fumer au travail. De même, 58% des fumeurs dont l'entreprise n'applique pas encore d'interdiction de

² La comparaison de l'exposition au tabagisme passif chez des amis, des connaissances et des parents ne se rapporte qu'à l'année 2002, car cette exposition n'a pas pu être étudiée de manière précise en 2001.

fumer répondent par la négative lorsqu'on leur demande s'ils auraient du mal à se passer de fumer. Quant à l'interdiction de fumer dans les restaurants, les cafés et les bars, 60% des fumeurs interrogés indiquent qu'ils n'ont *absolument* aucun problème à se passer de fumer dans les établissements où cela est interdit.

La grande majorité de la population connaît les effets néfastes du tabagisme passif

La conscience de la nocivité du tabagisme passif est très élevée en Suisse. Par rapport aux années précédentes, les chiffres correspondants ont peu évolué en 2010. La proportion des personnes considérant les affirmations suivantes comme «sûrement vraies» a légèrement diminué, alors que celle des personnes ayant répondu «plutôt vrai» a légèrement augmenté: plus de 80% des personnes interrogées considèrent toujours comme sûrement vraies (82%) ou plutôt vraies (16%) que l'inhalation régulière de fumée de tabac est particulièrement nocive pour les enfants, que la fumée est source d'irritations oculaires et de toux (49% + 36%), qu'elle augmente la probabilité de souffrir d'asthme ou de bronchite (51% + 38%) et qu'elle accroît de 25% le risque de contracter un cancer du poumon (38% + 42%). Plus de 70% estiment en outre vraies les affirmations selon lesquelles une exposition régulière au tabagisme passif augmente le risque d'infarctus du myocarde (40% + 37%) et peut avoir des conséquences mortelles (36% +36%). Force est toutefois de constater qu'en 2010, 56% (22% + 34%) des personnes interrogées croient toujours que le tabagisme passif est moins nocif que la pollution de l'air.

Si les fumeurs sont un peu moins convaincus que les non-fumeurs de la nocivité du tabagisme passif, la plupart d'entre eux est globalement consciente de ses effets néfastes pour la santé. Il s'avère par ailleurs que plus les personnes observent les mises en garde imprimées sur les paquets de cigarettes, plus elles ont tendance à être d'accord avec ces affirmations. Aucune différence n'est toutefois enregistrée entre les personnes ayant déjà vu les images (mises en garde graphiques) et celles qui ne les ont jamais vues.

Quelle:

Radtke, T., Keller, R., Krebs, H. & Hornung, R. (2011). *Passivrauchen in der Schweizer Bevölkerung 2010. Tabakmonitoring - Schweizerische Umfrage zum Tabakkonsum.* Zürich: Psychologisches Institut der Universität Zürich, Sozial- und Gesundheitspsychologie.

Enquête suisse sur le tabagisme (monitorage sur le tabac)

Depuis son origine, en 2001, le monitorage sur le tabac a été réalisé par l'Institut de psychologie de l'université de Zurich, département de psychologie sociale et de la santé (P^r Rainer Hornung, Roger Keller et Theda Radtke) ainsi que par Hans Krebs, Kommunikation und Publikumsforschung, Zurich. Les données on été collectées par l'institut LINK (recherche marketing et sociale). Le monitorage sur le tabac a été développé et mis en application sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Il a été financé depuis 2004 par le fonds de prévention du tabagisme.

Le monitorage tabac a recensé, de manière permanente et représentative, la consommation de tabac chez les personnes de 14 à 65 ans domiciliées en Suisse. Depuis janvier 2001, 2 500 personnes on été interrogées chaque trimestre par téléphone; on obtenait ainsi un échantillon de 10 000 personnes chaque année.

Le Monitorage tabac est constitué d'un module de base et de plusieurs modules supplémentaires. Le module de base a recueilli chaque trimestre les données principales relatives à la consommation de tabac. Les questions du module de base pouvaient être complétées par des blocs de questions supplémentaires (p. ex., le module supplémentaire sur les conseils médicaux aux fumeurs ou celui sur les jeunes) pendant un ou plusieurs trimestres.

L'échantillonnage était réalisé à l'aide de la méthode à deux étapes « random-random » et le sondage était effectué au moyen d'interviews téléphoniques entièrement standardisés en français, en allemand et en italien. Afin de disposer de suffisamment de personnes pour l'analyse des jeunes, des jeunes adultes, des femmes enceintes et des mères d'enfants en bas âge, nous procédions à un oversampling (surreprésentation dans l'échantillonnage) des tranches d'âges de 14 à 24 ans pour les hommes et de 14 à 45 ans pour les femmes. On a veillé également à avoir une surreprésentation de la Suisse romande et italophone pour s'assurer que toutes les régions linguistiques soient suffisamment représentées. Les 2 500 entretiens trimestriels se répartissaient en moyenne ainsi: 1 426 entretiens en Suisse alémanique, 711 en Suisse romande et 363 au Tessin.

Les données ont été ensuite pondérées afin de corriger les distorsions causées par l'échantillon et d'obtenir une représentation correcte des rapports existant dans la population suisse.

Les collectes de données pout le Monitorage se sont terminées au quatrième trimestre de 2010. Le recensement des habitudes de consommation de tabac se fait depuis janvier 2011 par le monitorage national des dépendances, qui prépare également les données relatives à l'usage problématique d'autres substances addictives (alcool, cannabis, médicaments, etc.) et les dépendances plus abstraites (comme la cyberdépendance).

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet www.tabakmonitoring.ch.